

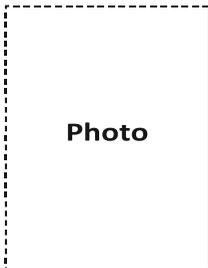
# BULLETIN D'INSCRIPTION



# BULLETIN D'INSCRIPTION

Feuille à retourner à :

**STAGES FC NANTES / JEAN VINCENT**  
47 avenue Roosevelt - B.P. 1039  
44250 Saint-Brevin-l'Océan



NOM : .....  
PRÉNOM : .....  
DATE DE NAISSANCE : .....  
TAILLE : .....M      POIDS : .....KG  
SEXE :      M      F

ADRESSE : .....  
CODE POSTAL : .....  
VILLE : .....  
TÉLÉPHONE : .....  
COURRIEL : .....  
LICENCI(E) :      OUI       NON   
CATÉGORIE : .....  
NOM DU CLUB : .....  
GARDIEN DE BUT :      OUI       NON   
ADRESSE ET TÉLÉPHONE DES PARENTS DURANT LE SÉJOUR :  
.....



## JE SOUHAITE PARTICIPER AU(X) STAGE(S)

(Proposition de 2 dates par ordre de préférence)

SAINT-BREVIN (PC ou DP)       LA JONELIÈRE (DP exclusivement)

Taille Equipement      N° ..... Du ..... au .....

de 1,33 à 1,46m
de 1,47 à 1,60 m
de 1,61 à 1,72 m
de 1,73 à 1,78 m
de 1,79 à 1,83
De 1,84 à 1,90

ET       OU

N° ..... Du ..... au .....

AVEC HÉBERGEMENT       SANS HÉBERGEMENT

Je souhaite partager ma chambre avec :

### PARRAINAGE

Nom du parrain : .....  
Nom du filleul : .....

## L'ARRIVÉE À SAINT-BREVIN

### Comment ?

- Directement au centre
- En train à la gare de Saint-Nazaire  
Heure d'arrivée : .....
- Numéro de train : .....
- En avion à l'aéroport de Nantes  
Heure d'arrivée : .....
- Numéro de vol : .....

## LE DÉPART DE SAINT-BREVIN

### Comment ?

- Directement au centre
- En train à la gare de Saint-Nazaire  
Heure de départ : .....
- Numéro de train : .....
- En avion à l'aéroport de Nantes  
Heure de départ : .....
- Numéro de vol : .....

## LES ARRIVÉES ET RETOURS À LA JONELIÈRE SE FERONT DIRECTEMENT AU CENTRE

## CONDITIONS D'ANNULATION OU D'INTERRUPTION DE STAGE :

### En cas d'annulation du fait du participant :

- + de 30 jours avant le début du séjour : retenue des frais de dossier 50 €
- Entre 15 et 30 jours avant le début du séjour : conservation de l'acompte
- 15 jours avant le début du séjour : conservation de 50 % des sommes versées
- En cas de non-présentation ou de départ anticipé : conservation de 100 % des sommes versées

### En cas d'annulation du fait des STAGES FC NANTES/JEAN VINCENT :

Remboursement intégral des sommes versées.

### En cas de blessure ou maladie (avec certificat médical) :

- Avant le stage : retenue des frais de dossier 50 €
- Pendant le stage : remboursement calculé au prorata du temps de présence

### Comment avez-vous connu les Stages FC Nantes/Jean Vincent ?

- Je suis déjà venu
- Un copain m'en a parlé
- Sur notre site
- Sur le site du FC Nantes
- En envoyant un mail
- Autre.....

## A REMPLIR PAR LES PARENTS

### STAGES

Je soussigné M / Mme

(Père, Mère, Tuteur légal) de l'enfant (fils / fille)

- L'autorise à participer à toutes les activités organisées par les stages football FC Nantes/Jean Vincent.
- Autorise l'organisateur à prendre toutes les mesures d'urgence en cas d'accident, ou d'affection aiguë, nécessitant une hospitalisation ou une intervention chirurgicale.
- Autorise l'encadrement des stages FC Nantes/Jean Vincent à conduire mon (mes) enfant(s) dans un véhicule personnel dans le cadre des stages.
- Autorise la direction des stages FC Nantes/Jean Vincent à utiliser à des fins professionnelles, les images (photos et films) du stage sans compensation.
- Déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente et du règlement intérieur.
- Déclare les informations indiquées exactes.
- En cas de non-respect du règlement intérieur justifiant un départ immédiat, le stagiaire devra être récupéré par son représentant légal sur le site. Dès cet instant, la responsabilité des stages n'est plus engagée.

### RÈGLEMENT FINANCIER

Joindre à ce bulletin un acompte de 150 € TTC à l'ordre "Stages FC Nantes/Jean Vincent" ou effectuer un virement en précisant le nom de l'enfant dans l'intitulé du virement.

Une confirmation vous sera envoyée par mail dès la réception de votre dossier complet.

**Le solde du séjour est à régler 1 mois avant la date du stage sans rappel de la part des Stages FC Nantes / Jean Vincent. A défaut de règlement dans les délais impartis, les Stages FC Nantes Jean Vincent se réservent le droit de disposer librement des places retenues et l'inscription est annulée.**

Mention manuscrite  
"lu et approuvé"  
Date et signature  
des parents ou tuteurs.



## ASSURANCE

Afin de satisfaire à l'obligation d'assurance prévue par l'article L 321-1 du code du sport, les stages FC Nantes/Jean Vincent proposent une garantie d'indemnités contractuelles afin de couvrir tout accident survenu au cours des activités garanties.

**Montant des garanties indemnités contractuelles**  
**Les garanties ci-dessous s'entendent par sinistre et par assuré <sup>(1)</sup>**

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES	FRANCHISES par sinistre
DÉCÈS	16 000 €	Néant
INCAPACITÉ PERMANENTE <sup>(2)</sup>	32 000 €	7 % d'IPP
INCAPACITÉ TEMPORAIRE <sup>(3)</sup> (Indemnisation 365 jours maximum)	16 €	8 jours
FRAIS DE TRAITEMENT MÉDICAUX (Forfait hospitalier compris à partir du 15 <sup>e</sup> jour d'hospitalisation)	8 000 €	Néant

<sup>(1)</sup> L'engagement de l'assureur ne peut excéder la somme de 1.524.500 euros pour l'ensemble des dommages consécutifs à un même événement quel que soit le nombre des victimes.

<sup>(2)</sup> Si le taux d'invalidité (Barème Accident du Travail) est inférieur à 7 %, il n'y a pas d'indemnisation.

<sup>(3)</sup> S'il est compris entre 7 % et 65 %, le pourcentage d'indemnisation est égal au taux d'invalidité. S'il est supérieur à 65 %, le montant prévu ci-dessus est entièrement versé quel que soit le taux retenu par le médecin expert.

<sup>(4)</sup> Dans le cas où l'assuré ne remplit pas les conditions lui permettant de bénéficier de la législation sur les accidents du travail.

### SOUSCRIPTION (à cocher obligatoirement)

Je ne souhaite souscrire à aucune garantie

Je souscris à l'assurance pour un coût supplémentaire de 15 € par semaine de stage (à rajouter au prix global du stage)

Signature des parents  
ou tuteurs.

